

DATE DE CONVOCATION : 03/02/2023

DATE D’AFFICHAGE : 03/02/2023

Présents : BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,

Excusées : GIANNINA Gisèle (donne pouvoir à Fabienne LASSIAZ, DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11 VOTANTS : 13

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 05/2023
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT
Fourniture et pose d'une aire de jeux – Parc de la Tourmotte
Dans le cadre de la DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Madame le Maire rappelle qu'une aire de jeux va être installée dans le parc de la Tourmotte.

Afin de limiter l'impact de cet achat sur le budget de la commune, le Conseil municipal a sollicité le Département en octobre 2022 pour l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes. Mme le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le montant des dépenses éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est de 107 531.80 € .

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **SOLLICITE** l'Etat pour une aide financière la plus élevée possible
- ✓ **DEMANDE** l'autorisation à l'Etat de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Le Maire,
Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

*Transmis au
contrôle de légalité le
Publié le*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20230210-2023_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Publication : 14/12/2022